



## Ordonnance de télécom CRTC 2023-134

Version PDF

Ottawa, le 9 mai 2023

### Télébec, société en commandite – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Télébec, société en commandite	AMT 531 Tarif général – Modifications à certains services résidentiels de gestion des appels	6 mars 2023	9 mai 2023

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire

Secrétaire général